



Monsieur Claude Wiseler  
Président de la Chambre des Députés  
Luxembourg

Luxembourg, le 30 janvier 2025

Monsieur le Président,

Conformément à l'article 80 du règlement de la Chambre des Députés, je souhaite poser la question suivante à Madame la ministre de la Justice.

La réussite des Cours Complémentaires en Droit Luxembourgeois (CCDL) constitue une condition essentielle pour accéder à certaines professions juridiques réglementées, notamment la magistrature. Or, le taux de réussite aux CCDL semble poser des difficultés à de nombreux candidats, notamment en raison de la complexité du programme, du nombre limité de sessions et des exigences académiques élevées. Ce qui peut avoir un impact sur le recrutement des futurs magistrats.

Dans ce contexte, je souhaiterais poser les questions suivantes :

1. Combien de candidats se sont inscrits aux CCDL au cours des cinq dernières années ?
2. Quel a été le taux de réussite aux CCDL au cours des cinq dernières années, en particulier parmi les candidats visant une carrière dans la magistrature ?
3. Quels sont les principaux obstacles rencontrés par les candidats souhaitant intégrer la magistrature dans le cadre de ces épreuves ?
4. Le gouvernement dispose-t-il de statistiques sur le nombre de candidats recalés aux CCDL qui avaient pour objectif d'intégrer la magistrature ?
5. Combien d'attachés de justice ont été recrutés au cours des dernières cinq années et quel a été leur taux de réussite ?

Veuillez croire, Monsieur le Président, en l'expression de ma haute considération.

Dan Biancalana  
Député